

NOTE D'INFORMATION

REFERENCE	OBJET	DATE
2018 - 006	<u>VIGILANCE ATTENTATS – SAVOIR RÉAGIR</u>	22.02.2018

A l'attention de l'ensemble des Résidents,
A l'attention de l'ensemble des Familles et des Proches,
A l'attention des Représentants du Conseil de la Vie Sociale,

Dans le contexte de crise actuelle liée aux attentats terroristes, certaines précautions sont nécessaires.
Elles sont listées ci-dessous et je vous demande de vous y conformer :

- 1) **Signaler** tous les individus, véhicules ou objets suspects aux abords et au sein de la Résidence DEBROU. **La vigilance est l'affaire de tous.**
- 2) **Porter** une attention toute particulière aux accès de l'établissement.
- 3) Le personnel de la Résidence DEBROU demandera à toute personne accédant à l'établissement pour la première fois et/ou non connue des services de se présenter d'abord à l'accueil ou devant le Responsable de service concerné (Administrateurs de garde, Responsables des services logistiques, Cadres de Santé et, en leur absence, les infirmier(e)s) pour un **contrôle visuel** des sacs, serviettes, besaces, etc.
- 4) **Connaître** les numéros d'urgence suivants :
 - 112 : Numéro d'appel d'urgence depuis un mobile
 - 17 : Numéro d'appel Police / Gendarmerie
 - 15 : Numéro d'appel SAMU
 - 18 : Numéro d'appel Pompiers

Pour tout appel passé depuis un téléphone de l'établissement, composer le 0 puis le numéro : exemple 017 pour le Numéro d'appel Police / Gendarmerie.

- 5) **Eviter** tout rassemblement aux abords de la Résidence DEBROU.

Si une situation d'urgence survient, il faut :

s'échapper, se cacher, et alerter.

La première réaction doit toujours être l'évasion ; dans l'hypothèse où elle est impossible, il faut chercher un abri ou une cache. Une fois hors de portée ou protégé, il faut, enfin, alerter les forces de l'ordre. Ces précautions concernent à la fois le risque d'attentat à proximité de l'établissement et /ou dans l'établissement lui-même. A l'instar de la prévention au risque incendie ou à d'autres risques, ces consignes insistent sur la préparation, clé d'une bonne réaction. Elles fournissent les éléments pour développer sa vigilance et adopter les comportements adaptés. Par exemple, elles rappellent qu'il ne faut pas penser que quelqu'un d'autre a déjà donné l'alerte et le faire soi-même, ou encore qu'il ne faut pas déclencher l'alarme incendie s'il n'y a pas de feu.

Sollicitant votre vigilance, je vous demande de me rendre compte de tout incident ou signal faible en lien avec ces recommandations.

Le Directeur,

A. ESSALHI



DESTINATAIRES : - Résidents – Familles et Proches – Représentants du Conseil de la Vie Sociale – Chrono

MISE EN APPLICATION : immédiate

Folio : 1